

**MAIRIE DE VERS-PONT DU GARD (30210)****CONSEIL MUNICIPAL****MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Convocation du 10 avril 2014.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 16 avril 2014, à 19 heures 30.

Le Maire,  
Olivier SAUZET.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2014**

Nombre de Conseillers :            En exercice: **19**            Présents : **16**            Votants : **19**

L'an deux mille quatorze, le seize avril à 18 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de VERS-PONT-DU-GARD, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie.

**PRESENTS** : Olivier SAUZET, Denise FORT, Myriam CALLET, Thierry CHAUDANSON, Laurent MILESI, Nadia DELJARRY, Raymond BASTIDE, Marina SORBIER, Michèle OZIOL, Didier BELE, Laurence BLOM, Nicolas BOSC, Jean-Clément TERMOZ, Françoise RODRIGUEZ, Jean IAMPIETRO, Annita BAJERSKI.

**ABSENTS** : Jean-Marie SENO (procuration à O. SAUZET), Françoise RALLET (procuration à N. DELJARRY), Fabrice ALARCON (procuration à M. SORBIER).

Secrétaire de séance : Marina SORBIER.

**Objet 1 – COMMISSIONS MUNICIPALES**

Etant précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de l'ensemble des Commissions, le Conseil Municipal est appelé à procéder aux désignations suivantes, par vote à bulletin secret, sauf si le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le scrutin public a été adopté à l'UNANIMITE.

(l'article L2121-22 du CGCT dispose que dans les Communes de plus de 1.000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle)

**COMMISSION VIE SOCIALE**

Sous la présidence de D. FORT, Adjointe au Maire, qui sera assistée de N. DELJARRY, M. SORBIER, F. ALARCON, L. BLOM, M. OZIOL, F. RALLET, N. BOSC, A. BAJERSKI. La commission aura en charge les délégations suivantes : affaires sociales, Bibliothèque, troisième âge, associations, culture, fêtes cérémonies et souvenirs, la santé et le handicap, les jumelages.

**COMMISSION URBANISME**

Sous la présidence de R. BASTIDE, Adjoint au Maire, qui sera assisté de JM. SENO, D. BELE, M. CALLET, F. RALLET, F. ALARCON, T. CHAUDANSON, N. BOSC, L. BLOM, J. IAMPIETRO. La commission aura en charge les délégations suivantes : urbanisme PLU, permis de construire, bâtiments communaux, le patrimoine, industrie et carrières, agriculture, réseau pluvial.

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Sous la présidence de M. CALLET, Adjointe au Maire, qui sera assistée de M. OZIOL, F. ALARCON, N. DELJARRY, N. BOSC, M. SORBIER, L. BLOM, T. CHAUDANSON, A. BAJERSKI. La commission aura en charge les délégations suivantes : affaires scolaires, réformes des rythmes scolaires, relation avec les parents d'élèves, la petite enfance, le conseil d'école.

## COMMISSION DE PROXIMITE

Sous la présidence de D. BELE, Adjoint au Maire, qui sera assisté de JM. SENO, N. DELJARRY, R. BASTIDE, F. RALLET, M. CALLET, L. MILESI, T. CHAUDANSON, N. BOSC. La commission aura en charge les délégations suivantes : proximité, personnel communal, circulation et stationnement, voirie, chemin et bois communaux, propreté et ordures ménagères, quartier Bégude et Gardon, formation, assainissement, sécurité et prévention.

## COMMISSION COMMUNICATION ET ECONOMIE

Sous la présidence de L. MILESI, Adjoint au Maire, qui sera assisté de N. DELJARRY, F. ALARCON, N. BOSC, F. RALLET, M. SORBIER, D. FORT, L. BLOM, R. BASTIDE. La commission aura en charge les délégations suivantes : bulletin municipal, site internet, nouvelles technologies, accueil des nouveaux arrivants, tourisme, commerce, artisanat, foires et marchés, affaires juridiques, jeunesse et sport, environnement.

## COMMISSION FINANCES

Sous la présidence de O. SAUZET, Maire, qui sera assisté de D. BELE, R. BASTIDE, L. MILESI, T. CHAUDANSON, F. ALARCON, D. FORT, M. CALLET, N. BOSC, N. DELJARRY, J. IAMPIETRO.

## COMMISSION PROJETS

Sous la présidence de O. SAUZET, Maire, qui sera assisté de :

- Projet aménagements sportifs = M. OZIOL, N. BOSC, F. ALARCON, L. BLOM
- Projet école = M. CALLET, R. BASTIDE, D. FORT, M. OZIOL, F. ALARCON, F. RALLET, L. BLOM, T. CHAUDANSON, M. SORBIER.
- Projet station d'épuration = D. BELE, R. BASTIDE, JM. SENO, M. SORBIER, N. DELJARRY, F. RALLET, J. IAMPIETRO.

## COMMISSION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Sous la présidence de O. SAUZET, Maire, qui sera assisté de D. FORT, M. SORBIER, F. RALLET, L. BLOM, M. OZIOL, A. BAJERSKI.

Composition des commissions adoptée à l'UNANIMITE.

## Objet 2 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur proposition d'une liste comprenant un nombre double de commissaires à nommer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 commissaires (*pour les communes de moins de 2000 habitants*), dont les noms suivent :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<i>COMMISSAIRES DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE ET INSCRITS AUX ROLES DES IMPOTS LOCAUX DE LA COMMUNE</i>			
1	<b>LIMOUCHE Marie-Hélène (Argilliers)</b>	1	<b>PLAGNOL Christian (Argilliers)</b>
2	<b>PLAGNOL Francis (Argilliers)</b>	2	<b>PUJOLAS Guy (Collias)</b>
<i>COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE</i>			
3	<b>SENO Jean-Marie</b>	3	<b>DUCROS Chantal</b>
4	<b>CHAUDANSON Thierry</b>	4	<b>MOLINES Benoit</b>
5	<b>BASTIDE Raymond</b>	5	<b>FOLCHER André</b>
6	<b>OZIOL Michèle</b>	6	<b>FONTANILLE Alain</b>
7	<b>DUPUIS Monique</b>	7	<b>GIRARD Jacques</b>
8	<b>CALLET Bernard</b>	8	<b>TAULELLE Nicole</b>
9	<b>SORBIER Marina</b>	9	<b>PONS Christine</b>
10	<b>ISIDORE Alain</b>	10	<b>EXTRAT Philippe</b>
<i><b>SI LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE COMPORTE UN ENSEMBLE DE PROPRIETES BOISEES DE 100 HECTARES AU MINIMUM :</b></i>			
11		11	
12		12	
<i><b>SINON</b></i>			
<i>COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE</i>			
<i>Obligatoire si pas de commissaires propriétaires de bois (sinon ne pas remplir)</i>		<i>Obligatoire si pas de commissaires propriétaires de bois (sinon ne pas remplir)</i>	
11	<b>ROMAN Jean Noel</b>	11	<b>TOURNIGANT Didier</b>
<i>Obligatoire si pas de commissaires propriétaires de bois (sinon ne pas remplir)</i>		<i>Obligatoire si pas de commissaires propriétaires de bois (sinon ne pas remplir)</i>	
12	<b>LONGUET Jocelyn</b>	12	<b>RIEU Frédéric</b>

### Objet 3 - CONVENTION AVEC LA STDG DU GARD - DEPOT MANDAT DE VENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune est chargée de vendre pour le compte de la STDG du Gard les titres de transport en vigueur sur le réseau de transport en commun interurbain du Gard dénommé « EDGARD ».

Cependant, s'agissant d'une régie de recette externe à la Commune, il est nécessaire de passer une convention autorisant la Collectivité à agir en qualité de dépositaire-mandataire de la STDG.

Monsieur le Maire demande donc, au Conseil de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Autorisation adoptée à l'UNANIMITE.

### Objet 4 - BESOIN OCCASIONNEL CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRE

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire, en qualité d'agent de service à la cantine et garderie périscolaire, afin de permettre le bon fonctionnement de ce service jusqu'à la fin de la présente année scolaire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création de 1 emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, en raison de besoins occasionnels pour une durée de 3 mois, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et de service à la cantine et garderie périscolaire
- la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297.

Proposition adoptée à l'UNANIMITE.

### Objet 5 - INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal,  
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté du 21/02/2014, modifiant l'arrêté du 13/02/2014, fixant le plafond de l'indemnité pour travaux supplémentaires allouée aux agents municipaux lors des élections politiques,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- le montant plafond par agent, de l'indemnité pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, est fixé à 500 €.

### Objet 6 - DEBLOCAGE « PROVISION BUDGETAIRE POUR LITIGES »

Le Conseil Municipal :

- VU la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels au budget principal de la Commune d'un montant de 119.500 €, dans le cadre du procès qui oppose la Commune aux Agents de l'Association Familles Rurales,
- CONSIDERANT que cette affaire est désormais close,
- CONSIDERANT qu'il n'y a plus lieu de consigner de provisions pour litiges,

Après avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- DECIDE d'effectuer une reprise sur la provision pour risques et charges exceptionnels pour un montant de 119.500 € sur l'exercice budgétaire 2014 du budget principal de la Commune.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes.

---

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Olivier SAUZET.

